

Extrait du registre des arrêtés municipaux

ARRÊTÉ

N° SG 2022-143

Le Maire de Bayeux,
VU le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment l'article L 2213-1,

VU le Code de la Route,
VU l'arrêté du 02 novembre 2020 portant délégation de signature au profit du Monsieur David GUEZENEC, Responsable du Centre Technique Municipal de la Ville de Bayeux,

VU la demande formulée par les Entreprises AXECOM, NETWORKS, HM CABLE, AMX, NEGARA, COMACCES, TSN sollicitant l'autorisation de réglementer temporairement la circulation Avenues Raymond Triboulet et de la Vallée des Près, Boulevard Eindhoven, rues des Bouchers, Maréchal Foch, Larcher, de Nesmond, de Cremel et route de Tilly à l'occasion de travaux dans le cadre du déploiement de la fibre optique.

CONSIDERANT que ces travaux auront lieu du 04 avril 2022 au 04 juillet 2022,

CONSIDERANT que ces travaux sont de nature à modifier la circulation des véhicules,

ARRÊTE

Article 1^{er} – La circulation de tous véhicules ou engins à deux roues s'effectuera par chaussée rétrécie du 04 avril 2022 au 04 juillet 2022 au fur et à mesure de l'avancement des travaux :

- Avenue Raymond Triboulet, au droit des travaux.
- Boulevard Eindhoven, au droit des travaux.
- Avenue de la Vallée des près, au droit des travaux.
- Rue des Bouchers, au droit des travaux.
- Rue Maréchal Foch, au droit des travaux.
- Rue Larcher, au droit des travaux.
- Rue de Nesmond, au droit des travaux.
- Rue de Cremel, au droit des travaux.
- Route de Tilly, au droit des travaux.

Article 2 – La pré-signalisation et la signalisation matérialisant les prescriptions du présent arrêté seront mises en place par les entreprises AXECOM, NETWORKS, HM CABLE, AMX, NEGARA, COMACCES, TSN.

Article 3 - Toute infraction au présent arrêté sera constatée et poursuivie conformément aux lois et règlements en vigueur.

Article 4 – Monsieur le Directeur Général des Services de la Ville, Monsieur le Chef du Poste de Police Municipale et l'entreprise chargée des travaux sont chargés, chacun en ce qui les concerne, de l'exécution du présent arrêté.

A l'Hôtel de Ville, le vingt-trois mars deux mil vingt-deux.

Pour le Maire et par délégation
David GUEZENEC
Responsable du Centre Technique Municipal

